

Entretien professionnel

Transformer une obligation légale en un outil de GPEC et de développement des compétences de vos salariés.

- ❏ **Faire de l'entretien professionnel un outil au service du développement des compétences et de la performance de l'entreprise**
 - * Faire de cet entretien l'occasion d'un dialogue renforcé entre le manager et son collaborateur
 - * Savoir le préparer et le conduire avec succès afin de rendre ses collaborateurs acteurs du développement de leur employabilité
 - * Savoir accompagner ses collaborateurs dans l'élaboration de leur projet professionnel, en tenant compte des enjeux de l'entreprise, des compétences présentes et à développer, et des dispositifs de professionnalisation
- ❏ **Apprenez à**
 - * Intégrer les évolutions légales suite à la loi de mars 2014 sur la formation professionnelle
 - * Vous familiariser avec les différents dispositifs de professionnalisation (CPF, VAE, Bilan de compétences, etc..)
 - * Structurer vos entretiens, conduire chacune des étapes.
 - * Améliorer vos techniques d'entretien : écoute, questionnement, posture
 - * Savoir analyser, distinguer et apprécier de manière factuelle les compétences acquises, celles à développer, le potentiel de son collaborateur
- ❏ **Cette formation profite**
 - * Aux managers en charge de mener des entretiens professionnels
 - * Aux Responsables RH devant mettre en place des entretiens dans leur entreprise
- ❏ **La méthode**
 - * Axée sur l'opérationnalité avec les apports théoriques nécessaires à la connaissance du contexte légal, et une expérimentation par l'entraînement sur les situations réelles apportées par les participants (mises en situation, vidéos) pour permettre l'appropriation de la structure et des techniques d'entretiens
- ❏ **Les points forts**
 - * **Dimension managériale** permettant de porter un regard sur les différentes postures managériales. Cette formation éclaire également sur ses propres atouts et sa personnalité mais aussi constitue un entraînement à fixer des jalons, des plans de progrès personnels et à les suivre.
 - * **Dimension collective** : il s'agit d'un moment privilégié de partage, de retours d'expériences, d'échange de bonnes pratiques qui favorise la mise en place d'une dynamique collective.
- ❏ **Format**
 - * Une session de 2 jours